



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné qu'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 7 mars 2016 à 19 heures, à l'hôtel de ville, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant laquelle le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet : Diminuer la marge de recul avant de la maison unifamiliale existante à 8,22 m au lieu de 9 m. Diminuer la marge de recul latérale gauche du garage attenant existant à 0,96 m au lieu de 2 m. Le tout tel que décrit au règlement de zonage numéro 644.

Identification du site concerné : 891, rue Brouillette
Lot 3 673 411 du cadastre du Québec

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 18 février 2016.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier